

**De :** [Accès à l'information - Mauricie](#)  
**À :**  
**Objet :** 200869489 - Demande d'accès à l'information  
**Date :** 18 juin 2024 10:28:00  
**Pièces jointes :** [Sources St-Élie.pdf](#)  
[image001.png](#)  
[image002.png](#)  
[Avis de recours.pdf](#)  
[image003.png](#)

---

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 23 mai dernier, concernant la propriété située au 111, rue Cristelle à Saint-Élie-de-Caxton.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**L'équipe de l'accès à l'information**

**Bureau de la Mauricie / CD**

Direction de l'accès à l'information

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs

[www.environnement.gouv.qc.ca](http://www.environnement.gouv.qc.ca)



Québec, le 7 octobre 2008

**AUTORISATION**

Règlement sur le captage des eaux souterraines  
(Décret n° 696-2002 du 12 juin 2002, article 31)

---

Les Sources St-Élie inc.  
45, rue Cristelle  
Saint-Élie-de-Caxton (Québec) G0X 2N0

N/Réf. : 7314-04-01-51075-01  
400 508 231

**Objet : Aménagement et exploitation d'une installation de captage d'eau  
souterraine pour une usine d'eau embouteillée**

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 3 mars 2006, reçue le 6 mars 2006 et complétée le 17 juillet 2008, j'autorise, conformément à l'article 31 du Règlement sur le captage des eaux souterraines (édicte par le décret n° 696-2002 du 12 juin 2002), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser et à exploiter le projet décrit ci-dessous :

**Nature du projet :**

Aménagement et exploitation d'une installation de captage d'eau souterraine non traitée avant distribution commerciale pour la consommation humaine, comprenant deux puits P2 et P3, pour l'entreprise d'eau embouteillée Les Sources St-Élie inc.

**Localisation :**

Le projet est situé sur le lot 14B-1, rang 4, canton de Shawinigan, cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Élie-de-Caxton, dans la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton, faisant partie de la municipalité régionale de comté de Maskinongé.

**AUTORISATION**  
Règlement sur le captage des eaux souterraines  
(Décret n° 696-2002 du 12 juin 2002, article 31)

-2-

N/Réf. : 7314-04-01-51075-01  
400 508 231

Le 7 octobre 2008

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Rapport hydrogéologique réglementaire intitulé : « Demande d'autorisation en vertu de l'article 31 du Règlement sur le captage des eaux souterraines – puits P2 et P3 » volume 1 de 2, daté du 31 janvier 2006, signé par M<sup>me</sup> Yamina Benhouhou, ing., et M. Denis Richard, ing.
- Rapport hydrogéologique réglementaire intitulé : « Demande d'autorisation en vertu de l'article 31 du Règlement sur le captage des eaux souterraines – puits P2 et P3 » volume 2 de 2, daté du 31 janvier 2006, signé par M<sup>me</sup> Yamina Benhouhou, ing., et M. Denis Richard, ing.
- Note technique 01 intitulée : « Demande d'autorisation en vertu de l'article 31 du Règlement sur le captage des eaux souterraines – puits P2 et P3 », datée du 31 mai 2007, signée par MM. Yves Leblanc, ing., et Denis Richard, ing.
- Lettre d'engagement concernant les mesures de mitigation et le plan de suivi débit/rabatement, datée du 16 juillet 2008, signée par M<sup>me</sup> Francine Lavoie, présidente de Les Sources St-Élie inc.

En cas de divergence entre ces documents, l'information inscrite dans le document le plus récent prévaudra.

À moins d'indication contraire dans les conditions décrites ci-après, le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

Le titulaire de la présente autorisation devra respecter :

un volume maximal de 653 mètres cubes d'eau par jour pourra être pompé à partir de ces puits.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



Madeleine Paulin  
Sous-ministre

Nicolet, le 10 juillet 2014

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
*Loi sur la qualité de l'environnement*  
**(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)**

Les Sources St-Élie inc.  
111, rue Cristelle  
Saint-Élie-de-Caxton (Québec) G0X 2N0

N/Réf. : 7610-04-01-01470-03  
401 149 042

**Objet : Exploitation d'une usine d'embouteillage d'eau de source**

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 27 février 2013, reçue le 28 février 2013 et complétée le 30 juin 2014, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une usine d'embouteillage d'eau de source sur le lot 3 983 101 du cadastre du Québec, situé dans la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton, faisant partie de la municipalité régionale de comté de Maskinongé.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire de demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation pour un projet industriel, signé le 27 février 2013 par M<sup>me</sup> Francine Lavoie, Les Sources St-Élie inc., concernant l'exploitation d'une usine d'embouteillage d'eau de source, incluant les annexes;
- Lettre datée du 23 mai 2013, signée par M<sup>me</sup> Francine Lavoie, Les Sources St-Élie inc., concernant notamment des renseignements sur la filière de traitement des eaux usées et les installations de l'usine d'embouteillage, incluant les documents joints;

- Formulaire de demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation pour un projet industriel, signé le 13 février 2014 par M<sup>me</sup> Francine Lavoie, Les Sources St-Élie inc., concernant l'exploitation d'une usine d'embouteillage d'eau de source, incluant 7 annexes, 2 documents et 3 plans joints;
- Document intitulé « Programme d'autosurveillance des effluents – Les Sources St-Élie inc. », signé le 22 mai 2014 par M<sup>me</sup> Francine Lavoie, Les Sources St-Élie inc., concernant l'opération et le suivi d'un système de traitement des eaux usées, incluant un document et 3 plans joints;
- Lettre datée du 18 juin 2014, signée par M<sup>me</sup> Francine Lavoie, Les Sources St-Élie inc., concernant notamment la gestion des huiles usées et l'entreposage de matières dangereuses.

En cas de divergence entre l'information fournie, la plus récente prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



CT/MV/vs

Céline Tremblay  
Directrice régionale de l'analyse  
et de l'expertise de la Mauricie  
et du Centre-du-Québec

Nicolet, le 10 juillet 2014

**AUTORISATION**  
*Loi sur la qualité de l'environnement*  
**(RLRQ, chapitre Q-2, article 32)**

Les Sources St-Élie inc.  
111, rue Cristelle  
Saint-Élie-de-Caxton (Québec) G0X 2N0

N/Réf. : 7610-04-01-01470-03  
401 149 044

**Objet : Installation d'un système de traitement d'eaux usées**

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation du 27 février 2013, reçue le 28 février 2013 et complétée le 30 juin 2014, j'autorise, conformément à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Installation d'un système de traitement d'eaux usées sur le lot 3 983 101 du cadastre du Québec, situé dans la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton, faisant partie de la municipalité régionale de comté de Maskinongé.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Formulaire de demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation pour un projet industriel, signé le 27 février 2013 par M<sup>me</sup> Francine Lavoie, Les Sources St-Élie inc., concernant l'exploitation d'une usine d'embouteillage d'eau de source, incluant les annexes;
- Lettre datée du 23 mai 2013, signée par M<sup>me</sup> Francine Lavoie, Les Sources St-Élie inc., concernant notamment des renseignements sur la filière de traitement des eaux usées et les installations de l'usine, incluant les documents joints;

- Formulaire de demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation pour un projet industriel, signé le 13 février 2014 par M<sup>me</sup> Francine Lavoie, Les Sources St-Élie inc., concernant l'exploitation d'une usine d'embouteillage d'eau de source, incluant 7 annexes, 2 documents et 3 plans joints;
- Document intitulé « Programme d'autosurveillance des effluents – Les Sources St-Élie inc. » signé le 22 mai 2014 par M<sup>me</sup> Francine Lavoie, Les Sources St-Élie inc., concernant l'opération et le suivi d'un système de traitement des eaux usées, incluant 4 documents joints;
- Lettre datée du 18 juin 2014, signée par M<sup>me</sup> Francine Lavoie, Les Sources St-Élie inc., concernant notamment la gestion des huiles usées et l'entreposage de matières dangereuses.

En cas de divergence entre l'information fournie, la plus récente prévaudra.

Le projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



CT/MV/vs

Céline Tremblay  
Directrice régionale de l'analyse  
et de l'expertise de la Mauricie  
et du Centre-du-Québec

Nicolet, le 30 octobre 2015

**MODIFICATION D'AUTORISATION**  
*Loi sur la qualité de l'environnement*  
**(RLRQ, chapitre Q-2, article 32)**

Les Sources St-Élie inc.  
111, rue Cristelle  
Saint-Élie-de-Caxton (Québec) G0X 2N0

N/Réf. : 7610-04-01-01470-03  
401302112

**Objet : Installation d'un système de traitement d'eaux usées**

Mesdames,  
Messieurs,

La présente modification concerne l'autorisation délivrée le 10 juillet 2014, à Les Sources St-Élie inc., en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Installation d'un système de traitement d'eaux usées sur le lot 3 983 101 du cadastre du Québec, situé dans la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton, faisant partie de la municipalité régionale de comté de Maskinongé.

À la suite de votre demande du 20 octobre 2015, reçue le 20 octobre 2015, dûment complétée, j'autorise, en vertu de l'article 122.2 de ladite Loi, la modification suivante :

Changement du calendrier de mise en place du système de traitement d'eaux usées.

Le document suivant fait partie intégrante de la présente modification :

- Lettre datée du 20 octobre 2015, signée par M. Éric Baril, ingénieur, Les consultants Mario Cossette inc., concernant une demande de modification de l'autorisation pour l'installation d'un système de traitement d'eaux usées à l'usine Les Sources St-Élie inc. de Saint-Élie-de-Caxton, incluant le document joint.



En cas de divergence entre l'information fournie, la plus récente prévaudra.

La modification devra être réalisée conformément à ces documents.

Cette modification prend effet à compter du 30 octobre 2015.

En outre, cette modification d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



FB/SB/mcb

François Boucher  
Directeur régional de l'analyse  
et de l'expertise de la Mauricie  
et du Centre-du-Québec par intérim

Trois-Rivières, le 14 mai 2019

**RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION**  
*Loi sur la qualité de l'environnement*  
**(RLRQ, chapitre Q-2, article 31.79)**

Les Sources St-Élie inc.  
111, rue Cristelle  
Saint-Élie-de-Caxton (Québec) G0X 2N0

N/Réf. : 7314-04-01-51075-01  
401786753

**Objet : Renouvellement d'une autorisation de prélèvement d'eau**

Mesdames,  
Messieurs,

Le présent renouvellement concerne l'autorisation délivrée le 7 octobre 2008, à Les Sources St-Élie inc., en vertu de l'article 31 du *Règlement sur le captage des eaux souterraines (édicte par le décret No 696-2002)* telle qu'il se lisait à cette date, à l'égard du projet comportant l'activité ci-dessous :

Aménagement et exploitation d'une installation de captage d'eau souterraine non traitée avant distribution commerciale pour la consommation humaine, comprenant les puits P2 et P3, pour l'entreprise d'eau embouteillée Les Sources St-Élie inc.

Le projet est situé sur le lot 3 983 101 du cadastre du Québec, dans la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton, faisant partie de la municipalité régionale de comté de Maskinongé.

Depuis le 23 mars 2018, par l'application de l'article 277 de la *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert* (2017, chapitre 4), cette autorisation est réputée être une autorisation délivrée en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

À la suite de votre demande de renouvellement d'autorisation du 27 avril 2018, reçue le 30 avril 2018 et complétée le 14 mai 2019, j'autorise, conformément à l'article 31.79 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à exercer l'activité ci-dessus.

**Cette autorisation est valide jusqu'au 14 mai 2029, conformément à l'article 31.81 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.**

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Lettre datée du 27 avril 2018, signée par M. Denis Richard, ing., 3088642 Canada inc., concernant une demande de renouvellement d'autorisation pour l'aménagement et l'exploitation des puits d'eau souterraine P2 et P3 pour la distribution commerciale de l'eau pour Les Sources St-Élie inc., incluant les documents joints;
- Lettre datée du 31 janvier 2019, signée par M. Denis Richard, ing., 3088642 Canada inc., concernant la note d'expertise hydrogéologique no°1, notamment la mise à jour de la modélisation numérique, incluant les documents joints;
- Lettre datée du 26 février 2019, signée par M. Denis Richard, ing., 3088642 Canada inc., concernant des précisions sur la note d'expertise hydrogéologique no°1, incluant les documents joints;
- Lettre datée du 13 mai 2019, signée par M. Denis Richard, ing., 3088642 Canada inc., concernant la note d'expertise hydrogéologique no°2, qui porte sur l'aspect de la conformité de la qualité de l'eau portant l'appellation « eau de source » au sens de la Loi sur les produits alimentaires et de sa réglementation, incluant les documents joints.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue dans le document le plus récent prévaudra.

L'activité devra être réalisée conformément à ces documents, sous réserve des conditions, restrictions ou conditions ci-après :

Capter un volume journalier d'eau pour le puits P-2 n'excédant pas 218 000 litres/jour (2,52 L/s);

Capter un volume journalier d'eau pour le puits P-3 n'excédant pas 435 000 litres/jour (5,04 L/s).

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



GL/FP/sv

Guy Lapointe  
Directeur régional adjoint de l'analyse  
et de l'expertise de la Mauricie  
et du Centre-du-Québec

Nicolet, le 13 avril 2022

**MODIFICATION D'AUTORISATION**  
*Loi sur la qualité de l'environnement*  
**(RLRQ, chapitre Q-2, article 30)**

Les Sources St-Élie inc.  
111, rue Cristelle  
Saint-Élie-de-Caxton (Québec) G0X 2N0

N/Réf. : 7610-04-01-01470-03  
402124143  
V/Réf. : M-1813

**Objet : Exploitation d'une usine d'embouteillage d'eau – Augmentation de production**

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de la demande de modification du 19 avril 2021, reçue le 27 avril 2021 et complétée le 25 mars 2022, j'autorise, en vertu de l'article 30 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), la modification suivante :

Augmentation de la production d'embouteillage d'eau.

Le projet se situe au 111, rue Cristelle, sur le lot 3 983 101 du cadastre du Québec, dans la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton, faisant partie de la municipalité régionale de comté de Maskinongé.

La présente modification concerne :

- Le certificat d'autorisation délivré le 10 juillet 2014, en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), telle qu'elle se lisait à cette date, à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une usine d'embouteillage d'eau de source.

Depuis le 23 mars 2018, par l'application de l'article 275 de la *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert* (2017, chapitre 4), ce certificat d'autorisation est réputé être une autorisation délivrée en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente modification :

- Lettre datée du 19 avril 2021, signée par M<sup>me</sup> Valérie Cloutier, Les consultants Mario Cossette inc., concernant une demande de modification pour l'augmentation de production d'une usine d'embouteillage d'eau de source, incluant les documents joints;

- Courriel ayant comme objet : « TR: 1ère demande d'information concernant votre demande de modification d'autorisation pour l'exploitation d'une usine d'embouteillage d'eau de source / Augmentation de production - Les Sources St-Élie - Saint-Élie-de-Caxton », transmis le 17 mars 2022 à 10 h 32 par M<sup>me</sup> Valérie Cloutier, Les consultants Mario Cossette inc., concernant des réponses à une première demande d'information, incluant la pièce jointe, laquelle a été transmise en format papier et reçue le 21 mars 2022;
- Courriel ayant comme objet : « Programme d'autosurveillance / Augmentation de production - Les Sources St-Élie - Saint-Élie-de-Caxton », transmis le 22 mars 2022 à 11 h 34 par M<sup>me</sup> Valérie Cloutier, Les consultants Mario Cossette inc., concernant le programme d'autosurveillance des eaux usées mis à jour, incluant la pièce jointe, laquelle a été transmise en format papier et reçue le 25 mars 2022.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

La modification devra être réalisée conformément à ces documents.

En outre, ladite modification d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



Cynthia Provencher, ing.  
Directrice régionale de l'analyse  
et de l'expertise de la Mauricie  
et du Centre-du-Québec

CP/GM/mcb